
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2017 – 003 du 06 janvier 2017
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de la Société de Gestion des
Marchés Autonomes (SOGEMA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publiques ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Vu** le décret n°92-149 du 12 juin 1992 portant approbation des statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 décembre 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA), les personnes dont les noms suivent :

- **Monsieur Noël Ayichékpo GANKPE**, représentant le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;

- **Monsieur Oscar SAIZONOU**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- **Madame Mariama BABA-MOUSSA SOUMANOU**, représentant le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Fidèle Landry DAGAICHA**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- **Madame Christiane DEGUENON CAPO CHICHI**, représentant le personnel de la SOGEMA ;
- **Madame Afiavi Anastasie Pascaline CHODATON**, représentant les usagers de la SOGEMA ;
- **Monsieur Théodore Georges DAOUGBE**, personnalité compétente dans le domaine concerné.

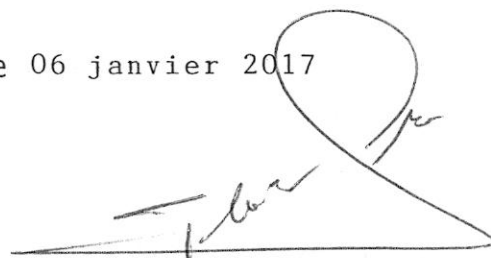
Article 2 : **Monsieur Noël Ayichékpo GANKPE**, Directeur de Cabinet du Ministre, représentant le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, est nommé Président du Conseil d'Administration de la SOGEMA.

Article 3 : La durée du mandat des personnes ainsi nommées est de quatre (04) ans renouvelable.

Article 4 : Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui prend effet pour compter de la date d'installation officielle des intéressés et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



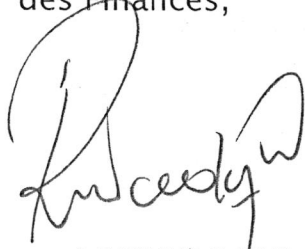
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation et de
la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEPD : 2 ; MEF : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 7 ; JORB : 1.